

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

VFS FINANCE FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 98 164 340 Euros

Siège social : 99 route de Lyon - 69800 SAINT-PRIEST

392 532 230 RCS LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VFS FINANCE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 29 mai 2026. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 29 mai 2026, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve. Ces comptes annuels ont été modifiés par le Président le 29 juin 2026, afin de décomptabiliser des créances syndiquées, comme indiqué dans la section II « Principes et méthodes comptables appliqués » et la note 2 « Opérations avec la clientèle » de l'annexe aux comptes. Ces créances étaient initialement enregistrées en opérations avec la clientèle, ainsi qu'en dette financière pour un montant de 77 695 milliers d'euros. Le résultat de l'exercice demeure inchangé.

Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 29 mai 2026.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans la note II « Principes et méthodes comptables appliqués » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur selon notre jugement professionnel, ont porté sur le

caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé

que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal TOUSSAINT

Bilan Publiable 12/2025

En euros	31.12.2025	31.12.2024
ACTIF		
Caisse, Banques centrales	-	-
Créances sur les établissements de crédit	21 417 226	56 012 870
Opérations avec la clientèle	201 133 112	86 499 053
Crédit-bail et location avec option d'achat	472 027 426	428 703 857
Immobilisations incorporelles	667 185	600 963
Immobilisations corporelles	10 944	14 696
Autres actifs	10 183 210	5 795 469
Comptes de régularisation	3 263 403	2 199 524
Total de l'actif	631 007 978	579 826 431

En euros	31.12.2025	31.12.2024
PASSIF		
Caisse, Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	77 694 527	-
Opérations avec la clientèle	505 055 389	466 274 343
Autres passifs	19 336 548	20 824 553
Comptes de régularisation	22 918 400	18 672 035
Provisions	5 003 617	4 958 565
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres	78 694 025	69 096 936
- Capital souscrit	98 164 340	78 164 340
- Réserves	2 531 678	2 531 678
- Prime d'émission	5	5
- Provisions réglementées et Subventions d'investissement	-	-
- Report à nouveau	-11 599 088	-3 476 028
- Résultat de l'exercice	-10 402 911	-8 123 059
Total du passif	631 007 978	579 826 431

Hors Bilan Publiable 12/2025

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés	191 271 432	272 370 355
<i>Engagements de financement</i>	191 271 432	272 370 355
- En faveur d'établissements de crédit		
- En faveur de la clientèle	191 271 432	272 370 355
<i>Engagements de garantie</i>		
- En faveur d'établissements de crédit	-	-
- En faveur de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Autres engagements	-	-
<i>Engagements donnés</i>	-	-
Engagements reçus	238 084 000	303 845 000
<i>Engagements de financement</i>	221 584 000	253 845 000
- Reçus d'établissements de crédit	221 584 000	253 845 000
- Reçus de la clientèle	-	-
<i>Engagements de garantie</i>	16 500 000	50 000 000
- reçu d'établissements de crédit	-	-
- reçu de la clientèle	16 500 000	50 000 000
<i>Engagements sur titres</i>	-	-

Résultat Publiable 12/2025

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits assimilés	5 761 607	9 282 535
Intérêts et charges assimilées	-13 859 374	-13 791 025
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	193 971 474	167 759 738
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-176 844 326	-154 594 423
Commissions (Produits)	574 694	770 429
Commissions (Charges)	-29 452	-36 009
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-103 927	-107 470
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	0	-14 008
Produit net bancaire	9 470 696	9,269,768
Charges générales d'exploitation	-12 603 217	-13 694 864
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation	-58 712	-61 445
Résultat brut d'exploitation	-3 191 233	-4 486 541
Coût du risque	-7 211 678	-3 117 836
Résultat d'exploitation	-10 402 911	-7 604 377
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
Résultat courant avant impôt	-10 402 911	-7 604 377
Résultat exceptionnel	0	-35 346
Impôt sur les bénéfices	0	-483 336
Dotations / reprises de FRBG et provisions règlementées	0	0
Résultat de l'exercice	-10 402 911	-8 123 059
Coefficient d'exploitation	134%	148%

NOTES ANNEXES
AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

I - Evénements significatifs et éléments permettant d'apprécier la comparabilité des comptes

En décembre 2025, la société a effectué des opérations de cessions de créances futures afin de diversifier ses sources de refinancement et de réduire son risque de concentration sur la clientèle.

La Société a par ailleurs procédé à une augmentation du capital social de la société VFS Finance France d'un montant nominal de 20.000.000 Euros, par création et émission de 20.000.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 Euros.

II - Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes annuels de VFS Finance France arrêtés au 31/12/2025 ont été établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dont les règlements suivants :

Règlement 2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date, dont le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025

Règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et les règlements l'ayant modifié depuis cette date, dont le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Cela implique pour VFS Finance, un reclassement en charges et produits d'exploitations des VNC des immobilisations cédées louées (20 820 470 €) et des produits de cessions (24 565 778 €) précédemment en résultat exceptionnel. De plus, la modernisation des états financiers, introduit la suppression de la technique de transfert de charges.

a) Crédit-bailImmobilisations

Les activités de crédit-bail apparaissent au bilan pour le montant net des véhicules loués, amortis en mode financier sur une durée de 5 ans, à l'exception des véhicules d'occasion loués, amortis en linéaire sur 3 ans.

Les impayés et les créances douteuses

Les clients sont classés selon les règles de la banque de France : sain, douteux, compromis et sous- surveillance.

- Encours sain : ce sont les créances de clients qui ne présentent aucun risque de crédit avéré et qui n'entrent dans aucune des catégories suivantes.
- Encours sous surveillance : ce sont les créances rattachées à des contreparties présentant un risque de crédit pour lesquelles il existe une possibilité de défaillance. Ce sera le cas lorsque la contrepartie présentera l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :
 - Créances restructurées à jour depuis plus de 6 mois
 - Contrat remis en vigueur à jour depuis plus de 6 mois
 - Les clients faisant l'objet d'un traitement conventionnel des difficultés de l'entreprise, en l'occurrence les procédures d'alerte et les mandats ad hoc dans le cas où VFS Finance a l'information.
- Encours douteux : Ce sont les créances rattachées à des clients porteurs d'un risque avéré c'est-à-dire qu'il est probable que VFS ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Cette situation de perte est liée à l'une des situations suivantes :
 - Existence d'un impayé > 90 jours et/ou trois impayés ;
 - Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré (situation financière dégradée par exemple) ;
 - Existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie notamment procédures de surendettement, de redressement judiciaire, procédure de conciliation et procédure de sauvegarde ;
 - Dans le cas d'une remise en vigueur ou restructuration de contrat(s) avec impayé(s) ;
 - Dans le cas d'une remise en vigueur ou restructuration de contrat à jour depuis moins de 6 mois.
- Encours douteux compromis : ce sont les créances rattachées à des clients qui présentent les caractéristiques suivantes :
 - Existence d'un impayé non régularisé > 365 jours. Ce sera le cas notamment des créances antérieures à l'ouverture d'une procédure collective ;
 - Résiliation du contrat ou déchéance du terme ;
 - Procédure de liquidation judiciaire ou faillite personnelle.

Les loyers impayés échus de moins de trois mois sont classés en créances saines sauf si le débiteur se trouve en situation de redressement judiciaire.

Si le dossier a des impayés de plus de trois mois, les loyers impayés échus correspondants sont classés en créances douteuses, conformément à la réglementation bancaire.

Si le dossier est considéré comme irrécouvrable, s'il est résilié, ou s'il présente des impayés de plus de 365 jours, les loyers impayés échus correspondants sont classés en créances douteuses compromises, selon l'application du règlement CRC 2002-03.

Dépréciations sur créances de la clientèle

Des dépréciations sur créances de la clientèle sont constituées de la manière suivante :

1° Provision spécifique

Une dépréciation sur risques avérés est constituée et porte sur des dossiers classés en créances douteuses. Elle est spécifique au dossier et tient compte des éventuelles garanties.

Les règles de calcul sont les suivantes :

o Sains : Règle générale = absence de provision :

- En cas d'impayés techniques ou d'anomalies de traitement des reclassements de créances faisant apparaître des impayés > 90 jours sur des clients sains, une analyse spécifique sera effectuée et documentée afin de justifier le provisionnement ou l'absence de provisionnement de la créance. Celui-ci doit être documenté dans le fichier de provision client par l'équipe Collection remis à la Finance. Ce document doit reprendre la liste des clients et les créances associées qui sont à provisionner et les raisons de ce provisionnement (ou l'inverse).

o Sous surveillance :

- Sans impayés : pas de provision
- 0 à 30 jours : pas de provision ; l'existence d'une éventuelle provision doit être légitimée dans le fichier de provision client après validation par l'équipe collection
- 30 à 60 jours : provision à 100% : l'absence de provision doit être légitimée dans le fichier de provision client remis à la Finance
- > 60 jours : passage en Douteux. En cas d'impayés techniques ou d'anomalies de traitement des reclassements de créances faisant apparaître des impayés > 60 jours, l'absence ou le passage de provision doit être légitimé dans le fichier de provision client après validation par l'équipe Collection.

o Douteux hors Maintenance, IR, CX et Autres tiers Groupe : 100% des loyers impayés dès le 1er impayé

o Douteux compromis hors Maintenance, IR, CX et Autres tiers Groupe (Intercompany) : 100% des loyers impayés dès le 1er impayé

o Indemnités de Résiliation (IR): 100% de l'IR HT

o Les frais contentieux : 100% à compter du 1er jour

o Autre tiers Groupe (Constructeurs et affiliés identifiés comme « Intercompany ») : absence de provision : peuvent être provisionnées à 100% selon analyse au cas par cas.

o Autres tiers non-Groupe : 100% des créances >90 jours.

2° Provision statistique

Une provision sur les encours, calculée sur base statistique, est constituée dans les comptes annuels, en complément de la dépréciation sur risques avérés.

Au 31 décembre 2025, cette provision statistique (4 325 154€ au 31/12/2025) avec une reprise nette sur l'année de 97 706 € représente 0.92% du portefeuille crédit-bail (472 027 426 euros).

La dépréciation sur risques avérés est présentée en diminution des opérations concernées à l'actif du bilan. La provision, qui ne correspond pas à un risque pour créances douteuses et s'applique à l'encours sain, est classée au passif du bilan, en provision.

Dépréciation sur matériel

La dépréciation des immobilisations est calculée individuellement pour chaque contrat de crédit-bail mobilier contentieux, en fonction de la valeur probable de revente des matériels.

b) Immobilisations propres

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties suivant le mode linéaire :

- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans
- Logiciels acquis : 12 mois

c) Frais de recherche et développement

Néant

d) Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2025, en incluant la reprise de 46 500€ pour engagement de retraite, le flux annuel est une reprise nette de 91 552€.

Sur l'année, la provision statistique a diminué de 97 706 euros par rapport à 2024.

e) Produits sur opérations de crédit-bail.

Ils sont constitués des loyers de crédit-bail.

Les loyers sont facturés et majoritairement perçus d'avance. Les périodes de location peuvent être mensuelles ou trimestrielles. Les loyers sont enregistrés en produits comptabilisés d'avance pour la période qui court après la date d'arrêté.

Sont également enregistrées en compte de produit :

- les plus-values des matériels liés aux contrats,
- les indemnités de résiliation qui correspondent aux loyers restant dus par les locataires lors de la résiliation des contrats ; ces indemnités sont provisionnées à 100%.

f) Charges générales d'exploitation

La convention de répartition des frais généraux entre Volvo Trucks France Location, VFS Location France et VFS Finance France, prévoit que les frais généraux soient répartis entre les trois structures, en fonction d'une clé de répartition basée sur les encours.

g) Provisions pour engagement de retraite

Au 31/12/25, VFS Finance France a enregistré une provision de 188 000€ pour engagement de retraite, conformément à l'estimation effectuée par le cabinet d'actuariat Mercer.

h) Les honoraires CAC

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre de l'exercice 2025 est de 61 096 euros hors taxe.

i) Rémunérations allouées aux organes dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux organes d'administration, de direction ou de surveillance (pas de jetons de présence).

g) Impôt sur les Sociétés

VFS Finance France a opté pour le régime d'intégration fiscale de Volvo Holding France.

Au 31 décembre 2025, VFS Finance France n'a constaté aucune provision pour impôt.

k) Comptes consolidés

VFS Finance France est consolidée par AB Volvo ayant son siège social en Suède, à l'adresse suivante : AB Volvo SE-405 08 Goteborg, Suède.

l) Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 28 février 2026, un conflit a éclaté entre l'Iran et les États-Unis, alliés à Israël. VFS Finance n'est pas présente au Moyen-Orient et n'est pas directement exposée au conflit mais pourrait être impactée par les conséquences économiques de la crise dont les impacts ne sont pas à ce jour mesurables.

Par ailleurs, sur l'année 2026, l'outil comptable va être modifié et migré de Navision à Business Central. Cette migration va avoir un impact fort pour l'amélioration continue des processus comptables et leurs automatisations.

J) Hors-bilan

L'hors-bilan représente 238 084 000 € d'engagements reçus qui se décompose en 16 500 000 € relatifs aux engagements de garantie reçus de la clientèle et de 221 584 000 € relatifs aux engagements de financement reçus de Volvo Trésorerie.

Dans les engagements donnés en faveur de la clientèle, on distingue les engagements sur l'activité de financement de stocks à destination des concessionnaires (Floorplan) pour un montant de 154 331 848€ et les engagements sur les activités de crédit-bail pour un montant de 36 939 584€.

III - Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat**Notes sur le Bilan****Note 1 - Créances sur les établissements de crédit**

En euros	Durée restant à courir				Total
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an – 5 ans	>=5 ans	31/12/2025
- Caisse	-				-
- Banques centrales & CCP	-				-
- Comptes ordinaires					
- BNP	21 417 226				21 417 226
Total	21 417 226	0	0	0	21 417 226

Note 2 - Opérations avec la clientèle

En euros	Durée restant à courir				Total
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an – 5 ans	>=5 ans	31/12/2025

Autres concours à la clientèle					
- Financement de stock 2025	-24 833 934	-19 719 985	-	-	-44 553 918
- Affacturage	146 400 937	-	-	-	146 400 937
- Crédit à l'équipement	1 836 183	4 435 620	13 898 861	266 171	20 436 835
- Créances rattachées Financement de stock	125 078				125 078
- Créances rattachées Affacturage	573 449				573 449
- Créances rattachées Crédit à l'équipement	42 653				42 653
- Créances Douteuses			413 552		413 552
Total	124 144 366	-15 284 365	14 312 413	266 171	123 438 585

* En 2025 les créances décomptabilisées au titre du contrat avec un partenaire bancaire s'élèvent à 77 695 K€.

Note 3 - Crédit-bail

Immobilisations (en euros)	Valeur brute comptable 31/12/2024	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute comptable 31/12/2025	Immo. Nettes 31/12/2025
Crédit-bail en location	418 576 403	220 843 698	-169 872 485	809 292 587	464 625 947
Immobilisations en cours	-116 700		-176 400	59 700	59 700
ITNL	-300 888	938 870	-1 604 400	2 242 382	-243 998
Total	418 158 816	221 782 568	-171 653 285	811 594 669	464 441 649

Amortissements (en euros)	Valeur brute comptable 31/12/2024	Donations	Reprises	Valeur brute comptable 31/12/2025
Crédit-bail en location	282 348 899	153 686 773	93 578 384	342 457 289
ITNL	1 456 774	607 590	-117 980	2 182 344
Total	283 805 673	154 294 363	93 460 404	344 639 633

Dépréciation des Biens	Valeur au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Valeur au 31/12/2025
Crédit-bail en location	-			
Crédit-bail	3 991 537		1 782 186	2 209 351
ITNL	147 626	156 411		304 036
Total	4 139 162	156 411	1 782 186	2 513 387

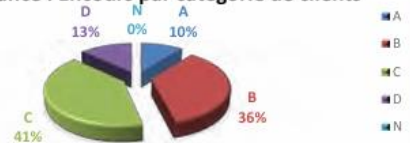
Créances douteuses et créances rattachées au crédit-bail							
En euros	Valeur brute	Valeur brute	Provisions				Valeur nette
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025	31/12/2025
Clients Sains & Sous surveillance	788 758	667 021	502 754	-	-389 873	892 627	-225 606
Clients Douteux & Douteux Compromis	6 265 797	8 431 600	4 291 176	1 412 234	-	5 254 533	3 177 067
Indemnités de résiliation &	27 125 784	27 304 131	18 841 367	3 828 448	-	22 669 815	4 634 316

Frais contentieux							
Total	34 180 339	36 402 752	23 635 298	5 240 682	-389 873	28 816 975	7 585 777

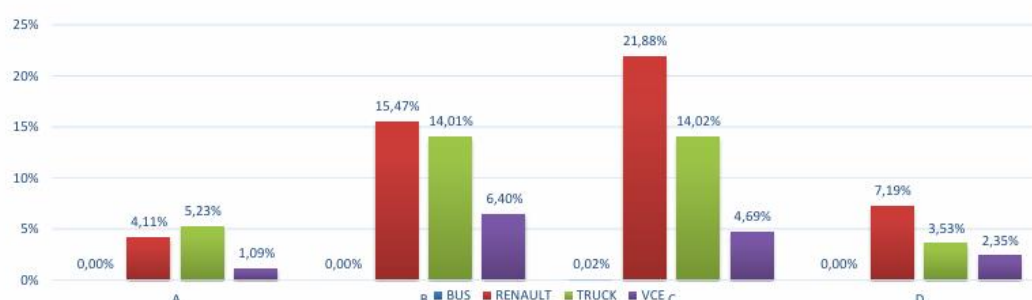
VFS Finance : Encours par catégorie d'apporteur



VFS Finance : Encours par catégorie de clients



VFS Finance : Encours par catégorie de clients et par marque



Note 4 - Tableaux de classement des créances et des dépréciations (Application du règlement ANC 2014-03)

Créances					
En euros	Saines	Douteuses	Douteuses Compromises	Indemnités de résiliation & Frais contentieux	Total
Créances sur la clientèle	744 383	117 859	292 490	0	1 154 732
Dépréciation sur la clientèle	0	-98 216	-232 652	0	-330 868
Créances sur crédit-bail mobilier	667 021	2 036 203	6 395 397	27 304 131	36 402 752
Dépréciations sur créances crédit-bail	-112 881	-1 669 073	-4 034 337	-22 669 815	-28 486 107
Total	1 298 523	386 773	2 420 897	4 634 316	8 740 509

Conformément au règlement ANC 2014-03, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés, VFS Finance a choisi de ne pas comptabiliser l'effet de cette actualisation.

Note 5 - Immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Valeur Brute Comptable	Immobilisations		Valeur Brute Comptable	Immo. Nettes
	31/12/2024	Augmentation	Cession	31/12/2025	21/12/2025
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	1 666 740	0	0	1 666 740	164 880

Fonds commercial	381 123	0	0	381 123	381 123
Immobilisations incorporelles en cours	0	121 182	0	121 182	121 182
Total Immobilisations incorporelles	2 054 369	121 182	0	2 169 044	667 185
Immobilisations corporelles					
Agencement, Aménagement et Installation	0	0	0	0	0
Mobilier et matériels de bureau	33 692	0	0	33 692	10 944
Total Immobilisations corporelles	33 692	0	0	33 692	10 944
Total Immobilisations incorporelles et corporelles	2 088 061	121 182	0	2 202 736	678 128

En euros	Valeur au 31/12/2024	Amortissements		Valeur au 31/12/2025
		Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 446 900	54 960		1 501 860
Total Amortissements Immobilisations incorporelles	1 446 900	54 960		1 501 860
Immobilisations corporelles				
Agencement, Aménagement et Installation				
Mobilier et matériels de bureau	18 995	3 752		22 748
Total Amortissements Immobilisations corporelles	18 995	3 752		22 748
Total Amortissements incorporelles et corporelles	1 465 895	58 712		1 524 607

Note 6 - Autres actifs

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Créances groupe		
Avances sur Frais		
Volvo Holding France		
Frais généraux	414 929	404 967
Avances et Acomptes		-3 052
Autres débiteurs divers	1 219 403	3 513 569
Dépôt au fonds de garantie	8 671	37 471
Avoir à établir		
Co-Participant		
Facture à établir Groupe *	8 540 208	1 842 512
Etat : TVA à recevoir		
Total	10 183 210	5 795 469

* Dont entreprises liées: 1 843 Keuros en 2024 et 7 889 Keuros en 2025

Note 7 - Comptes de régularisation (actif)

En euros	31.12.2025	31.12.2024
----------	------------	------------

Autres comptes de régularisation	9 374	6 998
Charges constatées d'avances	535 425	284 989
Facture à établir Assurance	1 058 453	768 362
Facture à établir Groupe *	1 621 139	1 112 512
Facture à établir	39 012	26 663
Total	3 263 403	2 199 524

* Dont entreprises liées: 1 113 Keuros en 2024 et 1 621 Keuros en 2025

Note 8 - Dettes sur les établissements de crédit

En euros	Durée restant à courir				Total
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	31/12/2025
Dettes financières	-	-	-	-	-
- Emprunts à terme :					
Comptes ordinaires	-				-
BNP					
Total	-	-	-	-	-

Note 9 - Opérations avec la clientèle

En euros	Durée restant à courir				Total
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	31/12/2025
Autres concours à la clientèle :					
- Emprunts à terme	128 479 837	93 328 477	271 829 292	7 866 515	501 504 122
- Dettes rattachées	3 551 267				3 551 267
Total	132 031 104	93 328 477	271 829 292	7 866 515	505 055 389

Note 10 - Autres passifs

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Dépôts de garantie	-	-
Volvo Holding France *	-	-650 815
Fournisseurs et effets à payer *	13 204 781	19 210 207
Dettes personnel et organismes sociaux	2 357 542	2 291 554
Etat : TVA à payer	812 728	-281 638
Créditeur divers	2 961 497	255 244
Total	19 336 548	20 824 553

* Dont entreprises liées : 3 844 Keuros en 2024 et N/A en 2025 car en Autres actifs

Note 11 - Comptes de régularisation (passif)

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Loyers comptabilisés d'avance	19 372 278	14 329 449
Bonifications d'intérêts	4 161 239	4 051 014
Commission de syndication	316	3 572
Factures non parvenues	-885 243	-89 443
Etat charges à payer	269 649	377 443
Frais d'impayés LPS	160	0
Total	22 918 400	18 672 035

Note 12 – Provisions

En euros	31.12.2025	Dotations	Reprises	31.12.2024
Provisions risques divers	496 618	259 934	-266 088,75	490 463
Provision pour risque Statistiques**	4 227 447	2 861 784	-2 764 078	4 325 154
Autres provisions pour risques (Restructuration)	0	0	0	0
Provision Engagement Retraite	234 500		-46 500	188 000
Total	4 958 565	3 121 719	-3 076 667	5 003 617

** Concerne des risques sur matériel

Note 13 - Provisions Réglementées

En euros	31.12.2025	Dotations	Reprises	31.12.2024
Provisions Réglementées	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Note 14 - Capitaux propres

En euros	31/12/2024						31/12/2025
		Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Réductions du capital	Augmentations du capital	Autres	
Capital	78 164 340				20 000 000		98 164 340
Prime d'émissions	5						5
Réserve indisponible	122 451						122 451
Réserve légale	2 409 228	-					2 409 228
Réserves réglementées	-					-	-
Report à nouveau	-3 476 028	-8 123 059					-11 599 088
Résultat	-8 123 059	8 123 059	-10 402 911				-10 402 911
Total	69 096 936	-	-10 402 911	-	20 000 000	-	78 694 025

Notes sur le compte de résultat

Note 1 - Intérêts, charges et produits assimilés

Produits ** en euros	2025	2024
Intérêts sur comptes ordinaires		
Intérêts sur crédits de trésorerie		
Int crédit équipement	670 393	436 699
Int sur autre crédit à la clientèle	4 696 673	8 485 900
Commission	394 541	359 936
Total	5 761 607	9 282 535

Charges * en euros	2025	2024
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur comptes et emprunts	-	-
Intérêts sur emprunts à terme avec la clientèle	-13 859 374	-13 791 025
Charges diverses d'intérêt	-	-
Total	-13 859 374	-13 791 025

Note 2 - Opérations de crédit-bail, de LOA Proforma 2024

Produits en euros	2025	2024
Loyers	165 353 488	145 921 523
Plus ou Moins-values nettes fiscales	24 565 778	20 031 387
Bonification d'intérêts	1 618 603	1 176 421
Autres produits	651 419	630 407
Reprise aux provisions – Réserve spécifique sur Immobilisations *	1 782 186	-
Total	193 971 474	167 759 738

Charges en euros	2025	2024	Proforma 2024
Dotations aux amortissements	-175 016 005	-149 461 718	-149 461 718
Autres charges	-324 875	-293 225	-293 225
Dotations aux provisions – Réserve spécifique sur Immobilisations *		-3 810 674	-2 782 043
Dotations aux provisions – Inventory	-1 503 447	-1 028 807	-1 028 807
Total	-176 844 326	-154 594 423	-153 565 792

* En 2025, changement de méthodologie un reclassement a été réalisé sur les dotations aux provisions - réserve spécifique sur immobilisations pour les différencier des provisions sur réserve spécifique sur créances, reclassement imputé aussi sur le proforma 2024 pour faciliter la comparaison

Note 3 – Commissions

Produits en euros	2025	2024
Commissions Diverses	63 875	74 200
[Produits sur prestations de services assurances	510 819	696 229
Total	574 694	770 4291

Charges en euros	2025	2024
Services bancaires Commissions	-29 452	-36 009
Total	-29 452	-36 009

Note 4 - Charges générales d'exploitation

En euros	2025	2024
Salaires et traitements	-5 459 842	-6 833 546
Charges sociales - taxes et impôts sur salaires	-2 629 913	-2 965 068
Impôts et taxes	-456 751	-726 006
Autres services extérieurs	-8 913 699	-29 876 989
Prestation VFS	2 980 632	2 751 681
Charges refacturées à VFS	1 823 861	23 452 351
Provisions pour risques divers	52 495	502 713
Provision participation des salariés aux résultats		
Total	-12 603 217	-13 694 864

Note 5 - Coût du risque

En euros	2025	2024	Proforma 2024
Dotation pour risque général	-2 861 784	1 797 233	-3 775 388
Reprises pour risque général	2 764 078		5 572 620
Dotation aux provisions - Réserve Spécifique sur Créances	-1 353 229		-1 028 631

Reprise aux provisions - Réserve spécifique sur Créances			
Pertes sur créances irrécupérables	-5 760 743	-4 915 069	-4 915 069
Total	-7 211 678	-3 117 836	-4 146 467

* En 2025, changement de méthodologie un reclassement a été réalisé sur les dotations aux provisions - réserve spécifique sur immobilisations pour les différencier des provisions sur réserve spécifique sur créances, reclassement imputé aussi sur le proforma 2024 pour faciliter la comparaison

Note 6 - Dotations / reprises de FRBG et provisions règlementées

En euros	2025	2024
Amortissements Dérogatoires	-	-
Total	-	-

Note 7 - Résultat exceptionnel

En euros	2025	2024
Produits sur exercices antérieurs		3 226
Autres produits exceptionnels		
Charges sur exercices antérieurs		
Autres charges exceptionnelles		-38 573
Total		-35 346

Note 8 - Gains / Pertes de changes

En euros	2025	2024
Gains / Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	103 927	107 470
Total	103 927	107 470

Note 9 – Autres produits d'exploitation bancaire

En euros	2025	2024
Autres produits Financiers	-	-
Total	-	-

Note 10 - Autres Charges d'exploitation bancaire

En euros	2025	2024
Autres charges Financières	-	-14 008
Total	-	-14 008

Note 11 - Impôts sur les bénéfices

En euros	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	-	-
Impôt sur les bénéfices sur années antérieurs	-	483 336
Total	-	483 336

IV. Autres informations

Note 1 - Répartition de l'actionnariat 31/12/25

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant Nominal	Montant du capital	% du capital
Volvo Holding France	98 164 340	1	98 164 340	100%
Total	98 164 340		98 164 340	100%

Note 2 - Etat des créances et des dettes selon la durée restant à courir

Actif	Montants				
En euros	31/12/2025	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an – 5 ans	>=5 ans
Créances sur la clientèle	122 283 853	123 403 186	-15 284 365	13 898 861	266 171
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	0			
Comptes ordinaires	0	0			
Crédit-bail *	462 313 670	32 298 651	106 742 553	314 028 431	9 244 035
Créances rattachées sur activité de Crédit-Bail & Crédit à la clientèle	10 868 488				
Total	595 466 011	155 701 837	91 458 189	327 927 292	9 510 206

* Durée restant à courir sur Encours Financier

Passif	Montants				
En euros	31/12/2025	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an – 5 ans	>=5 ans
Comptes ordinaires	0				
Dettes envers les établissements de crédit	0	0			
Dettes envers la clientèle	501 504 122	128 479 837	93 328 477	271 829 292	7 866 515
Dettes rattachées	3 551 267	3 551 267			
Total	505 055 389	132 031 104	93 328 477	271 829 292	7 866 515

Note 3 - Hors Bilan

En euros	2025	2024
Total Engagements	429 355 432	322 370 355
Engagements donnés	191 271 432	272 370 355
-Dont Activité Crédit Bail & Crédit Classique	36 939 584	41 360 589
-Dont Activité Crédit Réseau	154 331 848	231 009 766
Engagements reçus		
- Garantie reçue de la clientèle	16 500 000	50 000 000
Engagements de Financement		
- Engagements reçus VT	221 584 000	253 845 000

Note 4 - Évolution du ratio de solvabilité

En euros	12/31/2022	12/31/2023	12/31/2024	12/31/2025
Créances sur la clientèle de détail	124 600	140 786	158 926	176 656
Créances sur les entreprises	116 410	168 087	179 790	118 382
Créances sur les entreprises-Financements spécialisés				125 230
Défaut	57 917	61 513	80 298	88 603
Autres postes de bilan	6 269	33 338	16 417	10 088
Risque de crédit sur les expositions au titre du bilan	305 196	403 723	435 431	518 960
Risque Opérationnel	15 416	15 957	24 767	18 219

Total des expositions	320 613	419 680	460 198	537 179
Fonds Propres CET1	56 038	58 060	68 496	78 027
Fonds Propres T2 *	59 998	60 696	71 132	85 028
Ratio de Solvabilité T1	17,48%	13,83%	14,88%	14,53%
Ratio de Solvabilité T2	18,71%	14,46%	15,46%	15,83%

*La réserve latente prise en compte pour le ratio de solvabilité du 31/12/2025 est celle validée au 31/12/2024 (soit 2 636 281€)

La réserve latente au 31/12/2025 est de 7 001 594€

Note 5 - Evolution Effectif au 31/12/2025

	2025	2024
Effectif Total	88	90
Effectifs Hommes	44	45
- Hommes cadres	38	36
- Hommes non-cadres	6	9
Effectifs Femmes	44	45
- Femmes cadres	25	25
- Femmes non-cadres	19	20